Donner la dîme de ses revenus à son Église ?

Question:

De nos jours, la dîme est-elle d'actualité, volontaire ou encore obligatoire ? Car là où je prie on nous enseigne de donner la dîme du salaire brut, de tout argent qui passe dans nos mains qui nous appartient et même l'argent de popote et je précise obligatoire. Je le fais ainsi depuis 2001, je voudrais savoir si c'est volontaire ou obligatoire car parfois ce n'est pas évident !? Je ne cherche pas la facilité mais la meilleure manière de faire les choses devant Dieu, selon la Bible. Merci !

Réponse:

Le peuple d'Israël, sous l'Ancienne Alliance, c'est-à-dire dans le temps relaté par l'Ancien Testament, vivait sous le régime juridique de la loi de Moïse. Concernant la ou les dîmes, le peuple était astreint à des règles précises que chacun devait respecter, c'était la volonté de Dieu pour chaque Israélite qui ainsi permettait, par ses dons obligatoires, de pérenniser le culte de l'Éternel, de pourvoir à l'entretien du Temple et aux ressources permettant aux prêtres et à leurs familles de subsister.

Les apôtres Jean et Paul nous éclairent précisément sur le fait que la venue de Jésus-Christ et l'entrée dans la Nouvelle Alliance, le temps de l'Église de Christ, a changé profondément les ordonnances régissant la vie du chrétien. En Jean 1.17 nous lisons: «Dieu nous a donné la loi par Moïse, mais l'amour et la vérité sont venus par Jésus-Christ». Et en Romains 10.4, Paul enseigne: «Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient».

De ce fait, le chrétien vit une relation personnelle avec Christ qui lui assure une réelle et profonde liberté (cf Jean 8.36), non pas pour faire ce qu'il veut, mais pour LUI être soumis en toutes choses dans sa vie (cf Galates 5.13-16).

Cette manière de vivre selon le Seigneur aura un impact direct sur la gestion des finances. Il n'est plus question de pourcentage (impossible de trouver une règle de dîme dans le Nouveau Testament) mais de consécration véritable dans tous les domaines de la vie, y compris les finances. Ainsi Paul est-il clair dans ses propos:

«Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment.

Que chacun donne comme il l'a résolu en son coeur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie.»

2 Corinthiens 9.6-7.

«Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité.»

1 Corinthiens 16.2.

«Il n'est pas question de vous réduire vous-mêmes à l'extrémité pour que d'autres soient soulagés, il s'agit simplement de suivre le principe de l'égalité. Dans la circonstance présente, par votre superflu, vous pouvez venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. Aussi, par leur superflu, ils pourront un jour subvenir à vos besoins. Ainsi s'établit l'égalité».

2 Corinthiens 8.13-14.

Et l'auteur de l'épître aux Hébreux enseigne dans le même sens: «Et n'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir.» Hébreux 13.16.

Sur notre site vous trouverez à lire ce livre très intéressant: «Donner selon Dieu»

Et pour pousser encore plus loin la réflexion, nos autres réponses sur ce même sujet de la dîme:

FAq 80 «La dîme, est-ce une obligation?» FAQ 306 «Dîme et offrandes aujourdhui»

Que le Seigneur vous bénisse et vous donne beaucoup de joie à lire Sa Parole, à la <u>méditer chaque matin</u> et à la mettre en pratique.

Pierre-Alain Etienne

